

FORMATION DU 07/03/2026

Durée : 3 heures
9H30 – 12H30

Les ressources financières et non financières des clubs associatifs

PROGRAMME

<i>Intitulé de l'action de formation</i>	<i>Les ressources financières et non financières des clubs associatifs</i>
<i>Entreprise</i>	LIGUE DE TENNIS DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
<i>Bénéficiaires- Public</i>	Dirigeants de clubs associatifs
<i>Intervenant</i>	Thierry CHIRON Avocat médiateur, spécialiste en droit du sport
<i>Documentation</i>	Support PowerPoint
<i>Objectifs pédagogiques</i>	Connaître l'ensemble des ressources auxquelles une association sportive peut prétendre ; connaître leurs implications juridiques et fiscales pour l'association ; A l'issue de la formation, l'apprenant pourra mobiliser ses connaissances pour optimiser les ressources d'un clubs sportif en fonction de ses besoins.
<i>Moyens pédagogiques utilisés</i>	<i>Etude de cas, QCM, Quizz</i>
<i>Durée</i>	<i>Une demi-journée</i>

Mise à jour février 2026

